

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 16 mars 2011

L'an deux mil onze, le mercredi 16 mars à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

22 Membres présents : A.ADOUE- J.P.APERS- B. BERNADOTTE- J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON- J.P.CHATEAU- A. DEMARES- J.P.GATEAU- D.GOBET- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- A.LEONARD- C.LOBRIAUT- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE - S.SEILER- A.VAILLANT- M.VANDELLE.

4 Absents excusés : M.CHARMANT
E.GUYOT pouvoir à J.P. CHATEAU
C.MAGNIEN pouvoir à C.LOBRIAUT
J.ROPITEAU

Secrétaire de séance : Christian LOBRIAUT

La séance est ouverte à 19h20

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Rapport annuel du SPANC
3. Liste des marchés publics 2010
4. DOB 2011
5. Etude bassin versant Nièvre : Révision de la Convention
6. Questions diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2010**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2010 est lu et adopté à l'unanimité.

2) **RAPPORT ANNUEL DU SPANC**

Madame La Présidente rappelle que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de

l'assainissement au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport annuel est présenté à l'ensemble des élus présents en séance par Benjamin ROUSSEAU, Technicien.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n° 2011-0001*

3) LISTE DES MARCHÉS PUBLICS 2010

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du code des Marchés 2006, prévoit la publication, au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires par le pouvoir adjudicateur. Cette publication peut revêtir la forme d'une délibération. Les Conseillers prennent acte de la Liste des Marchés Publics passés en 2010.

MARCHÉS DE TRAVAUX en 2010:

De 206 000 € HT à 999 999.99 € HT :

- Marché TRVXVOIRIE2010-12, attribué le 17/02/2010 pour un montant de 368 247.50 € HT à l'Entreprise MERLOT TP et annulé par délibération n°47 bis du 1^{er} décembre 2010, dont 144 806.90 € TTC seront mandatés suite au contrat de transaction avec l'attributaire pour les travaux déjà réalisés à Saint-Aubin les Forges et Saint-Martin d'Heuille.

MARCHÉS DE SERVICES en 2010:

NÉANT

MARCHÉS DE FOURNITURES en 2010:

NÉANT

Adopté à l'unanimité : *Délibération n° 2011-0002*

4) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Dans le cadre de la loi, les collectivités ou groupements ayant un certain nombre d'habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant tout vote de budget primitif.

Madame la Présidente présente l'ensemble des propositions élaborées par la « Commission finances ». Elle précise les orientations en matière de projets d'investissement pour 2011 et les modifications d'imputation comptable de certains travaux désormais dépendant de la Section de Fonctionnement.

Un débat s'ouvre.

5) ÉTUDE BASSIN VERSANT NIÈVRE : RÉVISION DE LA CONVENTION

Madame La Présidente informe que le paragraphe sur la clause financière annuelle de la délibération n°41bis-2010 est erroné et qu'il y a lieu de le rectifier.

Il est précisé que la présente convention a été conclue pour une durée de 3 ans et sera révisée chaque année pour actualiser le volet financier. Le montant de la participation pour la période de septembre à décembre 2010 est de 0.28 € par habitant, soit 1 655.92 € pour 2010. Les montants annuels seront révisés en fonction des dépenses et recettes liées à la mission, sans excéder 1.14 € par habitant sur la durée de la convention.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n° 2011-0003*

6) QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement de la ligne de trésorerie : il est précisé que la ligne de trésorerie expire le 02 avril 2011 pour un montant de 200000 €. Les délégués autorisent la Présidente à négocier avec la partenaire bancaire le renouvellement (taux indicatif : 1,71%).
- « Chemin de Marcy » : la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre » participera financièrement à hauteur de moitié aux frais de restructuration de la route avec la Communauté de Communes « Le Bon Pays », dont le montant total s'élève à 3 778,16 € TTC.
- Ajout de panneaux d'informations sur Guérigny : inscription d'un fonds de concours pour un montant plafonné à 50% de (soit un montant prévisionnel de 2 920 €) pour des panneaux visant à renforcer l'attractivité commerciale sur la Commune de Guérigny.
- Monsieur CHATEAU, Président du SIVOM de Guérigny, s'interroge sur le courrier reçu de l'ONF à propos de la suppression de « l'enclos à sangliers » et propose de solliciter le remboursement de la dotation accordée lors de sa réfection.
- Réunion des Présidents de Communauté de Communes sur l'intercommunalité : Madame la Présidente répond aux interrogations de plusieurs élus, sur le positionnement exprimé lors de cette réunion et rappelle que le compte rendu de celle-ci a été adressé à chaque délégué.
- SYCTEVOM : Monsieur Éric GUYOT, arrivé à 20h20 en séance, s'interroge sur l'augmentation proposée lors du vote du budget du SYCTEVOM le 24 mars dernier et indique « qu'un message fort en direction des assujettis » pourrait être délivré (succès de la collecte des ordures ménagères) en renonçant à l'augmentation prévue. Monsieur Rémy PASQUET, Vice-Président du SYCTEVOM, justifie cette augmentation. Les délégués du SYCTEVOM présenteront cette proposition.

La séance est levée à 21 h.